

Le budget de l'association

Autrice: Elsbeth Fischer-Roth, centre de compétences vitamine B

Généralités

Le budget est un instrument de planification. L'ensemble du comité est responsable d'établir un budget annuel. Ce dernier se base sur les activités prévues et les chiffres de l'exercice précédent, fournis par le trésorier ou la trésorière. Selon les dispositions statutaires, le budget doit être approuvé par l'assemblée générale ou lui être présenté.

Si l'approbation du budget est de la compétence de l'assemblée générale, il faut prendre en considération le fait que le comité ne dispose éventuellement pas d'un budget approuvé entre le début de l'année associative et la tenue de l'assemblée générale. Les options suivantes permettent néanmoins au comité d'agir:

- Un règlement financier définit les dépenses que le comité est autorisé à engager au cours de cette période (p. ex. coûts courants tels que frais de personnel, loyers, etc.).
- L'association organise une assemblée générale supplémentaire en fin d'exercice, afin d'approuver le budget de l'année suivante.
- Le budget de l'année suivante est déjà approuvé lors de l'assemblée générale ordinaire. Si l'on constate par la suite qu'il est nécessaire d'ajouter des postes supplémentaires ou de corriger certains postes, les corrections peuvent être approuvées lors de l'assemblée générale de l'année en cours.

Les recettes et charges prévues figurent dans le budget. Selon la hauteur des montants par rapport au budget total, un compte séparé et donc un budget distinct peuvent être attribués à certaines postes.

Exemples de recettes dans le budget d'une association

Cotisations des membres	Éventuellement divisées en Cotisations des membres actifs et Cotisations des membres passifs.
Dons	Si vous recevez, ou prévoyez de recevoir, peu de dons et que ces derniers sont principalement générés par le versement de cotisations arrondies, ils peuvent être comptabilisés sous Cotisations des membres.
Contributions des membres bienfaiteurs	Contributions attendues de la part des membres bienfaiteurs, si cette catégorie existe.
Sponsors	Si l'association est soutenue par des sponsors.
Intérêts	Intérêts bruts.
Recettes générées par des événements	Si les événements organisés par l'association génèrent des recettes (entrées, frais de participation, etc.). Si plusieurs événements sont organisés, il peut être pertinent d'avoir différents comptes de recettes.

Autres revenus	Selon le but de l'association: recettes de ventes, de stands, de subventions de la commune/ville, etc.
-----------------------	--

Exemples de charges dans le budget d'une association

Matériel de bureau, frais de port, téléphone	En fonction de la hauteur des postes, il est recommandé de budgéter un montant global ou de le diviser en montants individuels.
Relations publiques	Impression et envoi du rapport annuel, des newsletters ou autres, frais pour le site Internet.
Coûts d'évènements	Gérer de façon analogue aux Recettes d'évènements. Si l'association n'organise qu'un seul évènement (p. ex. l'assemblée générale), le poste porte le nom de l'évènement correspondant.
Frais	Remboursement des frais des membres du comité ou d'autres personnes qui ont fait face à des frais spécifiques.
Dédommagements	Si des dédommagements sont versés, il est important de clarifier l'assujettissement obligatoire à l'AVS et à l'assurance-accidents! Ces charges annexes doivent également être budgétées. Attention: si un dédommagement est versé, l'association doit fournir un certificat de salaire.
Frais généraux	Charges diverses, p. ex. assurance responsabilité civile, agios, frais bancaires et postaux, etc.
Charges en rapport avec l'association	En fonction du but de l'association: location de locaux ou d'espaces, équipement, matériel, etc.
Autres charges	Selon la situation, d'autres montants doivent être budgétés: <ul style="list-style-type: none"> - amortissements sur le mobilier, l'immobilier, les véhicules, etc. - intérêts, si l'association a un crédit - impôts, si le bénéfice ou la fortune sont imposés

Si des évènements particuliers sont prévus (fêtes, activités, achats), ces derniers doivent figurer dans le budget, tout comme les recettes spéciales, p. ex. recettes générées par la vente de biens appartenant à l'association (matériel, véhicules, etc.).

Modèle de budget pour une association

N° de compte	Description du compte	Coûts	Recettes
3200	Cotisations des membres		7800
3210	Dons		1200
3220	Contributions des membres bienfaiteurs		500
3250	Sponsors		1500
3400	Recettes générées par des événements		4500
3450	Autres revenus		250
3600	Intérêts		120
5000	Dédommagements	2500	
5700	Assurances sociales (AVS, accidents, éven. CP)	350	
6110	Matériel de bureau, poste, téléphone	1000	
6120	Frais	1800	
6130	Frais généraux	500	
6400	Coûts d'événements	5200	
6500	Charges en rapport avec l'association	750	
6600	Relations publiques, site Internet	1500	
6700	Coûts d'exploitation restants, assurances	450	
	Total	14 050	15 870
	Bénéfice 2017	1820	